

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 23/07/2024
DECISION N° 20240723_B_097

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Emmanuel SALGADO,
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON,
Yves BOMPIUS, Christine BONNEFOY,

Était excusé représenté : Claude VIAL : Pouvoir à Frédéric
GIRODET

Etaient excusées : Nathalie JOLIVET, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
**Objet : Pépinière d'entreprises du Viaduc à Pont Salomon : Signature du
renouvellement de la convention précaire d'occupation (bail) à passer avec la SAS
ALPHA PUB**

Le Bureau,

N° 20240723_B_097

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve le renouvellement de la convention précaire d'occupation (bail)
à la pépinière du Viaduc à Pont Salomon à passer avec M. Franck
PERRIER gérant de l'entreprise ALPHA PUB. dont le siège est Z.A. du
Viaduc – Rue de la Semène à Pont-Salomon, aux conditions suivantes :
 - Module : F de 360 m²
 - Durée : 6 mois
 - Loyer mensuel : **962,22 € HT**
 - Charges mensuelles : **145,10 €**
 - Loyer Chargé : **1 107,32 €**
 - Prise d'effet : du 1er août 2024 au 31 janvier 2025
(Révision du loyer : le 1er janvier de chaque année selon l'Indice des
Loyers Commerciaux (ILC) du 3^e trimestre de l'exercice précédent)
- Autorise Monsieur le Président à le signer.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 23 juillet 2024.

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240723-20240723_B_097-AU
Reçu le 30/07/2024